



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession d'une parcelle de terrain rue du Canal à VENDENHEIM

Rapport n° CP/2015/615

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession à l'Eurométropole de STRASBOURG, d'une parcelle de terrain sise à VENDENHEIM, dans le cadre du réaménagement de la rue du Canal.

Dans le cadre du réaménagement de la rue du canal à VENDENHEIM, l'Eurométropole de STRASBOURG, a sollicité le Département du Bas-Rhin quant à la cession d'une parcelle de 0,37 are cadastrée en section 2 n° 111/61, inutile aux besoins du Département.

Cette cession a recueilli un avis favorable de la part des services concernés.

Selon l'estimation effectuée par France Domaine, elle pourrait s'effectuer moyennant un prix de 2 500,00 € l'are, étant entendu que les frais d'arpentage ont été pris en charge par l'acquéreur.

La cession de la parcelle interviendrait aux conditions financières suivantes :

$$2\,500,00\ \text{€} \times 0,37\ \text{are} = 925,00\ \text{€}$$

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession à l'Eurométropole de STRASBOURG de la parcelle de terrain de 0,37 are, cadastrée sous section 2 n° 111/61, pour un montant de 925,00 €.

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY